

RÉSEAUX MONASTIQUES ET RÉSEAUX DE POUVOIR. SAINT-GILLES-DU-GARD: DU LANGUEDOC À LA HONGRIE (IX^e - DÉBUT XIII^e SIÈCLE)*

En 1091, juste après sa campagne en Croatie, le roi Landislas I^{er} fonde le monastère de Somogyvár. Ce monastère est dédié aux saints Pierre et Paul, mais il est aussi consacré à saint Gilles, en souvenir du saint patron de l'abbaye languedocienne de Saint-Gilles-du-Gard à laquelle le roi soumet le nouveau monastère.

Le rattachement d'une abbaye royale hongroise donne la mesure du rayonnement de Saint-Gilles à la fin du XI^e siècle, à la fois centre d'un important pèlerinage au carrefour des routes fluviales, maritimes et terrestres qui, au nord-ouest de la Méditerranée, mènent à Rome, à Jérusalem et à Saint-Jacques de Compostelle, et tête de pont, à la frontière de la Provence, du pouvoir des comtes de Toulouse. Au début du XII^e siècle, Saint-Gilles de Hongrie, façon dont Somogyvár était désigné par les moines gillois, est la dépendance phare d'un réseau qui s'étend de l'Aragon à la Lombardie.

Constitué depuis l'époque carolingienne, ce réseau d'obédiences est, comme pour la plupart des monastères, de dimension régionale. Les dépendances de l'abbaye se situent en grande partie dans le diocèse de Nîmes et dans les diocèses voisins, sur les deux rives du Rhône. Toutefois, à l'instar de Somogyvár, d'autres monastères ou prieurés plus lointains entrent dans la dépendance de Saint-Gilles à la fin du XI^e siècle. N'ayant pas été un monastère à vocation réformatrice, comme Saint-Victor de Marseille ou Cluny, l'expansion du réseau gillois au-delà du Midi est la conséquence du développement du pèlerinage au tombeau de saint Gilles. De ce saint à l'existence

1. C. D. FONSECA, « Typologie des réseaux monastiques et canoniaux des origines au XII^e siècle », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Étienne, 16 au 16 septembre 1985*, Saint-Étienne, 1991, p. 11-20.

historique incertaine, les moines ont su faire un intercesseur puissant dont le culte s'étend de la France septentrionale à l'Empire².

Pour dégager les étapes de la formation et le mode de fonctionnement du réseau de dépendances de Saint-Gilles c'est l'histoire même de l'abbaye, son statut et ses imbrications vis-à-vis des pouvoirs ecclésiastiques et seigneuriaux qu'il faut revisiter.

SAINT-GILLES OU L'IMPOSSIBLE INDÉPENDANCE

Les sources concernant l'abbaye de Saint-Gilles, qu'elles datent du IX^e ou du XII^e siècle, qu'elles aient été interpolées ou pas, ont un dénominateur commun : elles ont été produites en vue de garantir l'indépendance du monastère toujours mal assurée face aux prétentions des évêques de Nîmes, des comtes de Toulouse et de l'abbaye de Cluny³.

Les origines du monastère sont liées à un sanctuaire construit dans la vallée Flavienne, près du Petit-Rhône, dédié à saint Pierre, mentionné pour la première fois en 814 comme étant une *cella* appartenant à l'Église de Nîmes⁴. Cependant, en 879, une lettre du pape Jean VIII montre que le monastère venait d'être acquis par le pape et placé sous la dépendance directe du Saint-Siège⁵. Dans une région où la tradition carolingienne des monastères épiscopaux est la norme, Saint-Gilles fait figure d'exception. Il n'est pas

2. Sur la diffusion du culte de saint Gilles voir en dernier lieu P. CORBET, « La diffusion du culte de saint Gilles au Moyen Âge (Champagne, Lorraine, Nord de la Bourgogne) », *Annales de l'Est*, 32, 1980, p. 15-18 et P.-G. Girault, « Observations sur le culte de saint Gilles dans le Midi », *Hagiographie et culte des saints en France méridionale (XIII^e-XV^e siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 37, 2002, p. 432-454. Aussi Ch. VULLIEZ, « Orléans, saint Gilles et la légende du pardon de Charlemagne : présentation d'un dossier », *Haut Moyen Âge : culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché, La Garenne-Colombes*, 1990, p. 575-589; Ch. E. ROTH, « Notes sur le culte de saint Gilles dans l'ancien diocèse de Bourges », *Cahiers d'Archéologie et d'histoire du Berry*, 45-46, 1976, p. 19-37; T. DUNIN-WASOWICS, « Saint-Gilles et la Pologne aux XI^e et XII^e siècles », *Annales du Midi*, 82, 1970, p. 123-135, E. REMBRY, *Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans la France du Nord*, Bruges, 1881; J. DE KERVAL, *Saint Gilles. Sa vie, son culte*, Le Mans, 1875; Bollandistes, *Acta Sanctorum*, sept., I, p. 287.

3. Sur Saint-Gilles et « ses trois ennemis » voir A. G. REMENSNYDER, *Remembering Kings Past, Monastic Foundations Legends in Medieval Southern France*, Cornell University Press, 1995, p. 218-243, qui procède à l'analyse du bullaire de Saint-Gilles (BNF, lat. 11018). La plupart de ces bulles ont été publiées par l'abbé GOIFFON, *Bullaire de Saint-Gilles*, Nîmes, 1882 (désormais BSG).

4. Il s'agit de la confirmation par Louis le Pieux d'un privilège de son père, Charlemagne, concédé à l'évêque de Nîmes [*Histoire générale de Languedoc*, 2 éd., Toulouse, 1872-1879, t. II, preuves, c. 93 ss. (désormais HGL); *Gallia Christiana*, t. VI, c. 165 ss. Voir L. MÉNARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 7 vol., 1750-1758 (ici t. I, p. 105) (rééditions à Nîmes en 1874-1875 et en 1975-1976)]. Sur les origines de Saint-Gilles voir U. WINZER, *S. Gilles. Studien zum Rechtsstatus und Beziehungsnetz einer Abtei im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung*, München, 1988 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 59), p. 15-52.

5. PL, 126, p. 845 et E.-C. JONES, *Saint-Gilles. Essai d'histoire littéraire*, Paris, 1914, p. 27.

étonnant que jusqu'au XI^e siècle les droits de l'évêque de Nîmes sur l'abbaye aient été ainsi un sujet récurrent de conflits⁶.

C'est dans un contexte d'affirmation de son statut de monastère apostolique que la communauté adopte le patronage de saint Gilles, dont l'invention des reliques date probablement de 925⁷. Saint Gilles est considéré alors comme le fondateur du monastère, comme le montre sa *Vita* (BHL 93) composée par les moines à la fin du X^e - début XI^e siècle. La tradition véhiculée par ce récit légendaire s'est construite dans le sens de déterminer l'inviolabilité du monastère par rapport à toute autorité humaine, ecclésiastique et laïque⁸. En plus des épisodes soulignant la révérence de rois et évêques envers le saint, et par conséquent, envers sa fondation, le récit culmine significativement par le voyage de saint Gilles à Rome, où il soumet son monastère à la juridiction du siège apostolique, afin qu'il ne soit jamais soumis à un laïc⁹.

La référence à la domination laïque renvoie aux rapports que l'abbaye entretient avec les comtes de Toulouse, devenus depuis le début du x^e siècle les seigneurs du Nîmois. L'attention des Toulousains se tourne vers la région rhodanienne de leur principauté avec le mariage du comte Guillaume Taillefer de Toulouse avec Emma, fille du comte Roubaud de Provence, à la fin du x^e siècle. Grâce à cette union, les Toulousains acquièrent des droits sur le comté provençal, et ils vont, par conséquent, s'intéresser aux monastères situés dans le comté frontalier de Nîmes, aidant à la restauration de l'abbaye de Psalmodi, en 1003-1004¹⁰, et faisant à moyen terme de Saint-Gilles leur capitale locale. Malgré la contestation des moines et les menaces adressées aux comtes par la papauté¹¹, Saint-Gilles entre dans le patrimoine comtal, et dès 1037 une partie du monastère figure dans le douaire que Pons, fils du comte de Toulouse, octroie à

6. En ce qui concerne ces conflits du point de vue de la production documentaire de l'Église de Nîmes, voir P. CHASTANG, *Lire, écrive, transcrive. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2001, p. 221-238.

7. E.-C. JONES, *op. cit.*, p. 33, d'après *Petri Saxii pontificium Arelatense* (1620), dans *Scriptores rerum Germanicarum*, éd. J. B. MENCKENIUS, Leipzig, 1728, c. 233.

8. A. G. REMENSNYDER, *op. cit.*, p. 63-65.

9. C.-C. JONES, *op. cit.*, p. 32-35, 109-110 (§ 22) : *...ne alicui personae laicae, ecclesiasticae religionis ignarae, quandoque subderetur.*

10. HGL, 1875, t. III, p. 233-234.

11. BSG 9 (1012-1026), bulle de Benoît (VIII) interdisant le comte Guillaume [Taillefer ?] et sa mère, la comtesse Adélaïde, de disposer des biens du monastère. L'authenticité de ce document n'est pas assurée (voir H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden 896-1046*, Wien, 1984-1989, 3 vol., n° 468, p. 891-893 (*Österreichische Akademie des Wissenschaften, Phil.-Histor. Klasse*, 117), mais il est vraisemblable quand on connaît les interventions de la comtesse Adélaïde dans un autre monastère de la région, Montmajour près d'Arles, qu'elle ait été impliquée aussi dans les affaires de Saint-Gilles. Les différents éditeurs de cette bulle identifient le comte Guillaume avec Guillaume III de Provence (992-1019). Mais il est plus plausible qu'il s'agisse du comte de Toulouse, Guillaume Taillefer, fils du mariage d'Adélaïde avec Raimond de Toulouse, et avec qui elle passe quelques actes en Provence (Voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence - milieu X^e - début XII^e siècle*, Münster-in-W., 1999 (*Vita regularis*, 10), p. 117-124 et p. 118 n. 91).

sa femme¹². Dans la deuxième moitié du siècle, Raimond IV, comte de Toulouse et marquis de Provence, se fait significativement appeler comte de Saint-Gilles. Un tel patronyme n'est pas seulement une référence à un ressort territorial centré sur un domaine monastique; il évoque surtout le lien que le comte entend établir entre son pouvoir et le saint dont les reliques sont finalement sous sa garde. Avant son départ à la Croisade, en 1096, et lors du passage d'Urbain II par Saint-Gilles, Raimond IV abandonne à l'abbé tous les honneurs et coutumes qu'il détenait sur les biens de l'abbaye¹³. Mais les intérêts autour du monastère et de la ville sont trop importants pour que les comtes y renoncent définitivement¹⁴. Tout au long du XII^e siècle, et particulièrement entre 1105 et 1108, avec le comte Bertrand, puis entre 1120 et 1122, avec Alphonse Jourdain, alors qu'ils sont écartés de Toulouse par le duc d'Aquitaine Guillaume IX, les comtes vont s'emparer des biens du monastère et multiplier les exactions contre les moines et leurs hommes¹⁵. Il est significatif que l'un des enjeux dans ces conflits soit les oblations faites aux autels par les fidèles. Les *oblationes altaris* citées de façon prononcée dans les privilèges pontificaux accordés à Saint-Gilles¹⁶, sont absentes, par exemple, des bulles adressées à d'autres grands monastères de la région, comme Saint-Victor de Marseille ou Montmajour. Il faut peut-être voir là une conséquence d'un afflux important de dons faits par les pèlerins qui visitent la tombe du saint. Il semblerait alors que les comtes auraient voulu engranger les bénéfices que la brusque diffusion du culte du saint au XII^e siècle apportait au monastère. À la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e, ce sont les droits sur la ville et ses habitants que l'abbé dispute avec le comte. En 1210, dans le contexte de la croisade albigeoise, Raimond VI est contraint d'abandonner toutes ses prétentions sur les revenus de la ville. L'abbaye qui s'était rangée du côté « français » se place alors sous la protection des Capétiens¹⁷. Mais les rapports avec la maison toulousaine ne sont définitivement réglés qu'en 1226, quand les habitants de la ville se soumettent à Louis VIII. Les rela-

12. HGL (1875) t. V, n° 211 col. 428.

13. HGL, (1875) t. V, n° 393, c. 743-744.

14. Sur l'importance commerciale de Saint-Gilles et de son port voir H. AMMANN, « Die Deutschen in Saint-Gilles im 12. Jahrhundert », *Festschrift Hermann Aubin zum 80. Geburtstag*, éd. O. BRUNNER, H. KELLENBENZ, E. MASCHKE, W. ZORN, t. I, WIESBADEN, 1965, p. 185-220.

15. BSG 20, 21, 22 (1105), 24, 25, 26, 27, 28, 29 (1107), 30, 31, 32, 33 (1108), 39, 40 (1120), 41, 42, 43, 44, 45 (1121), 46, 47, 48, 49 (1122), HGL (1875) t. V, n° 589 c. 1145 (1151), L. MÉNARD, *op. cit.*, I, preuves n° 24 (1160), BSG 73 (1196). Cf. F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002, p. 249-251.

16. BSG 15 (1095), 20, 21, 22 (1105), 24, 25, 26 (1107).

17. Archives Nationales (Paris), J. 317: rouleau du milieu du XIII^e siècle, assemblant une quinzaine d'actes, pour la plupart des copies notariées. Il s'agit d'un « dossier » constitué autour des prétentions des comtes de Toulouse sur Saint-Gilles, probablement après 1217, quand Raimond VI reconquiert une partie de son État et que les habitants de Saint-Gilles accueillent son fils, Raimond VII. Le rouleau débute par l'abandon fait par Raimond IV en 1096 (n. 1), puis

tions difficiles avec les comtes expliquent sans doute l'absence des Toulousains, à l'exception de Raimond IV, du nécrologe de l'abbaye¹⁸.

C'est, en l'occurrence, Raimond IV avec sa mère, Almodis, qui, en 1066, soumettent Saint-Gilles à l'abbé de Cluny¹⁹. Les modalités de ce rattachement semblent ne devenir effectives qu'en 1076, lorsqu'à la suite de l'excommunication de l'abbé de Saint-Gilles – dont on ignore la raison²⁰ – Grégoire VII détermine que l'abbé de Cluny doit y placer un nouvel abbé²¹. Cette décision ponctuelle se perpétue et jusqu'en 1125 les abbés de Saint-Gilles sont des profès clunisiens. Toutefois l'intégration de l'abbaye gillose à l'*ecclesia cluniacensis* n'a jamais été complète et ce rattachement a toujours été source de contestations de la part des moines gillois²². Saint-Gilles recouvre finalement son indépendance en 1132, quand la papauté confirme l'accord entre les deux abbayes qui met fin à la tutelle exercée par l'abbé de Cluny²³. En étudiant notamment le nécrologe de Saint-Gilles, Ulrich Winzer a montré combien la tradition commémorative de l'abbaye se détache de la tradition clunisienne, les moines gillois revendiquant aussi en matière de mémoire leur indépendance et leur autonomie vis-à-vis des clunisiens²⁴.

L'impossibilité de Saint-Gilles de jouir sans entrave de son privilège d'abbaye liée directement à l'autorité pontificale, est le corollaire de son insertion et de son rôle dans le fonctionnement de la société méridionale. Elle n'en reste pas moins l'abbaye apostolique par excellence dans le Midi : halte des papes (Urbain II, Calixte II, Gélase II...) et de leurs légats, et scénario de la lutte anti-hérétique (bûcher de Pierre de Bruis vers 1120 ; réconciliation de Raimond VI en 1209). Au XII^e siècle, Saint-Gilles est au sommet de son prestige : l'abbatiale est reconstruite²⁵, l'abbé reçoit des papes le pri-

passé par celui de Raimond VI en 1210 (n. 5 et 6), et finit par trois diplômes des rois de France, Louis VII (n. 13, de 1163) et Philippe Auguste (n. 14 et 15, de 1210). L'acte le plus récent date de 1216 (n. 11) et il s'agit de la confirmation d'Innocent III de la sentence donnée par ses légats en octobre 1210 au sujet des différends entre l'abbaye de Saint-Gilles et le comte.

18. Le nécrologe de Saint-Gilles, composé en 1129, a été édité par U. WINZER, *op. cit.*, p. 146-214. L'auteur remarque toutefois (p. 416-417), que malgré l'absence des comtes de Toulouse, les grands princes cités dans le nécrologe (Pierre Sanche d'Aragon, Guillaume d'Angleterre, Robert et Roger de Sicile) avaient contracté des alliances matrimoniales avec les toulousains.

19. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. A. BERNARD, A. BRUEL, Paris, 1876, 6 vol. I-VI, 1876-1903, (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France), n° 3410 (1066) (désormais CLU).

20. Il faudrait peut-être placer l'excommunication de l'abbé de Saint-Gilles dans le contexte de la politique grégorienne dans le Midi et la rapprocher de la déposition en 1081 de l'abbé Bermond de Montmajour, qui s'était rangé du côté des anti-grégoriens [Bibl. Arles ms. 163, p. 80 (copie XVIII s., L. BONNEMANT), édité dans BOUQUET, *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, p. 657-658. Voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *op. cit.*, p. 116, 126)].

21. *Das Register Gregors VII.*, III, 10a, p. 269 ; BSG 12. Voir U. WINZER, *op. cit.*, p. 58-66 et A. G. REMENSNYDER, *op. cit.*, p. 236-243.

22. BSG 18 (1097), 21 (1105), 50, 51 (1125) ; CLU 3871.

23. BSG 52 et 53 (14 mars 1132, bulles d'Innocent II).

24. U. WINZER, *op. cit.*, p. 416-417.

25. D. DIEMER, *Untersuchungen zu Architektur und Skulptur der Abteikirche von Saint-Gilles*, Stuttgart, 1978.

vilège de porter la mitre²⁶, et malgré la rivalité avec les comtes, il est le seigneur de la ville²⁷. Les conflits ne sont qu'une facette de la multiplicité des rapports entretenus par les moines avec l'aristocratie laïque et ecclésiastique locale²⁸, et, après tout, ils n'ont pas empêché l'abbaye de s'implanter solidement dans la « vallée Flavienne » et ailleurs. Le réseau de dépendances gilloises laisse transparaître en filigrane un autre aspect de l'histoire de l'abbaye, celui du tissu social qui façonne l'assise temporelle de l'abbaye.

Le réseau de dépendances de Saint-Gilles

Si nous arrivons à savoir ce qu'a été géographiquement le réseau de Saint-Gilles au XII^e siècle, la plupart du processus de sa constitution nous reste inconnu. Les documents qui auraient pu nous renseigner sur les transferts de sanctuaires ne nous sont pas parvenus. En effet, les actes de la pratique où sont consignées les transactions – donations, ventes, échanges – effectuées autour du monastère, sauf à de très rares exceptions, n'ont pas été conservés. La principale source est un manuscrit de petit format, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France (ms. lat. 11018). La première partie de ce manuscrit (feuillet 1 à 57) est un recueil de bulles pontificales organisées selon l'ordre de succession des papes, compilé probablement après 1132²⁹. À cette date se règlent les différends entre Saint-Gilles et Cluny : Saint-Gilles récupère les prérogatives qui avaient été confiées auparavant par la papauté à l'abbé de Cluny, notamment le choix de l'abbé³⁰. Innocent II confirme alors les droits, et énumère les dépendances de Saint-Gilles. C'est sur cet acte significatif, puisqu'il rétablit les privilèges de l'abbaye et donne la dimension de son réseau d'obédiences, que se clôt la série de bulles. Dans les feuillets suivants (58-76) on a transcrit plus tard, des documents des XI^e-XIII^e siècles, dont l'acte de fondation de l'abbaye de Samogyvár et la formule de profession des moines instituée alors par l'abbé Odilon dans le nouveau monastère (f^o 68-70).

26. BSG 56 (1154-59), 67 (1159-81)

27. Selon une bulle de Gélase II, Urbain II avait statué les limites d'inviolabilité autour de la villa de Saint-Gilles [BSG 35 (1118), 37, 38 (1119), 39 (1120), 41 (1121), 53 (1132)]. Cela rappelle l'instauration par Urbain II du « ban sacré » autour de Cluny [B. H. ROSENWEIN, *Negotiating Space. Power, Restraint, and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Ithaca, 1999, p. 156-183; D. MÉHU, *Paix et communautés autour de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Lyon, 2001]. En ce qui concerne les rapports de l'abbaye de Saint-Gilles avec la ville, voir *Les coutumes de Saint-Gilles (XII^e-XIV^e siècles)*, éd. E. Bligny-Bondurand, Paris, 1915 (Mémoires de l'Académie de Nîmes). JEMER, *Untersuchungen zu Architektur und Skulptur der Abteikirche von Saint-Gilles*, Stuttgart, 1978.

28. Sur les rapports entre les monastères et l'aristocratie, voir l'exemple de Cluny dans B. H. ROSENWEIN, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca-Londres, 1989.

29. A. G. REMENSNDYER, *op. cit.*, p. 218-246, 322-324.

30. BSG 12 (v. 1077), 18 (v. 1098), 50 (1125), 51 (1125), 52 (1132), 53 (1132).

C'est donc sur cette série de bulles pontificales, dont l'authenticité n'est pas toujours assurée, qu'on doit s'appuyer pour dresser un tableau des dépendances de Saint-Gilles. Les confirmations pontificales donnant une liste plus ou moins détaillée d'obédiences sont rares. On n'en compte que trois entre la fin du IX^e et le premier tiers du XII^e siècle. Il s'agit des bulles de Jean VIII de 878, de Calixte II de 1119, et d'Innocent II de 1132 (voir annexe 1).

La bulle de Jean VIII du 21 juillet 878, mentionne des églises et des biens situés dans le diocèse de Nîmes, aux alentours de Saint-Gilles (à Vauvert, Générac, Bellegarde, Caissargues, etc.), des possessions comprises dans un rayon maximum d'environ 16 kilomètres autour de l'abbaye. Cet ensemble est désigné par les vocables *cella* et *res* (*omnibus cellis et rebus*). Plus précisément, quatre dépendances sont désignées comme étant des *ecclesiae*, mais on dénombre aussi deux *villae* (dont une *villa cum ecclesia*), des champs et des vignes, distribués dans un total de vingt localités³¹. Que l'on considère ce document comme étant un faux du X^e ou du XI^e siècle, un acte interpolé ou authentique³², l'important pour ce qui est du réseau gillois c'est qu'il a été rédigé dans le dessein d'assurer les droits de l'abbaye face à l'évêque de Nîmes. C'est la raison pour laquelle les *ecclesiae* et *villae* énumérées sont toutes situées dans ce diocèse. Il s'agit peut-être d'anciennes possessions de l'Église de Nîmes qui avaient constitué, du moins pour une partie, la mense initiale de la *cella* dédiée à saint Pierre dans la vallée Flavienne. Localisés à la proximité de l'abbaye, ces biens sont la base du temporel de Saint-Gilles à laquelle est rattaché un petit réseau d'églises aux vocables évocateurs des débuts du christianisme: Saint-André, apôtre et frère aîné de Pierre, Saint-Jacques, qui rappelle déjà la route menant à Compostelle, le proto-martyr Étienne, Saint-Saturnin, martyr et premier évêque de Toulouse, Sainte-Cécile, martyre romaine du III^e siècle. De ce noyau des origines, quatre églises sont toujours à l'abbaye en 1208 et trois en 1538, quand le monastère a été sécularisé³³.

C'est une toute autre image du réseau gillois qu'on a au XII^e siècle. La bulle de Calixte II du 28 juin 1119, ne mentionne que les neuf principales obédiences du monastère³⁴. En tête, les abbayes (*abbatiae*) de Saint-Gilles de Hongrie (Somogyvár) et de Saint-Eusèbe de Saignon en Provence, suivies de sept *ecclesiae*, les prieurés de Saint-Gilles d'Acy et de Saint-Gilles de Dun-sur-Meuse, dans le diocèse de Reims, Saint-Gilles-sur-Vie, en Vendée, Saint-Gilles de Limans, en Provence, Saint-Eusèbe en Lombardie, Saint-Baudile d'Espagne, en Catalogne, et Sainte-Eulalie de Barbaste, en Aragon. Les sanctuaires rattachés à ces dépendances sont désignés de façon indifférenciée, comme étant des *capellae*. Une hiérarchie des dépendances se distingue dans cette énumération, d'abord les *abbatiae*, suivies des *ecclesiae*,

31. BNF, lat. 11018 f^o 3r^o-7r^o (BSG 3).

32. Sur le débat autour de l'authenticité de cet acte, voir A. G. REMENSNYDER, *op. cit.*, p. 223, n. 24.

33. BSG 80 (confirmation d'Innocent III, 1208), 180 (sécularisation par Paul III, 1538).

34. BNF, lat. 11018 f^o 43r^o-46r^o (BSG 37).

elles-mêmes, à un niveau au-dessous, à la tête d'un réseau de *capellae*³⁵. Il n'est pas question ici de *prioratus* ou de *cella* vocables utilisés à la même époque par d'autres congrégations monastiques pour désigner leurs dépendances³⁶.

Des cinq obédiences dont nous connaissons la date de rattachement à Saint-Gilles, à part Saint-Eusèbe de Saignon, transférée en 1032, toutes les quatre autres, Somogyvár, Saint-Gilles d'Acy, Saint-Gilles de Dun-sur-Meuse et Sainte-Eulalie de Barbaste ont été données à l'abbaye entre 1088 et 1101, pendant l'abbatiat d'Odilon³⁷. Cette vague de donations est le fait de personnages de la haute aristocratie sensibilisés par la diffusion du culte de saint Gilles, comme les rois de Hongrie et d'Aragon ou l'archevêque de Reims. Certaines de ces dépendances ou de ces donateurs prestigieux avaient déjà été mentionnés auparavant dans des bulles d'Urbain II et de Pascal II³⁸. Dans ces confirmations pontificales se lit à la fois le besoin des moines gillois

35. Les églises rattachées aux prieurés d'Acy, de Dun-sur-Meuse et de Saint-Gilles-sur-Vie sont énumérées dans une bulle de Clément V de 1266 (édition partielle dans BSG 138).

36. A.-M. BAUTIER, « De "prepositus" à "prior", de "cella" à "prioratus" : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) », *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque - 1984*, éd. J.-L. LEMAÎTRE, Genève, 1987, p. 1-21 ; J. AVRIL, « Les dépendances des abbayes (prieurs, églises, chapelles). Diversité des situations et évolutions », *Les moines noirs (XIII^e-XIV^e siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 19, 1984, p. 309-342.

37. En 1088, le monastère de Saint-Gilles d'Acy a été fondé et confié à l'abbé Odilon de Saint-Gilles du Gard par l'archevêque de Reims, RENAUD BELLAY (1083-1096). Les moines gillois y apportent des reliques du saint (son bras droit). En 1093, un prieuré est instauré à Saint-Gilles de Dun-sur-Meuse et soumis à Saint-Gilles par GAUTIER de Dun et son épouse (voir P. CORBET, « La diffusion du culte de saint Gilles au Moyen Âge (Champagne, Lorraine, Nord de la Bourgogne) », *Annales de l'Est*, 32, 1980, p. 11-18, 40-41). L'église Sainte-Eulalie, située en dehors des murs de Barbaste a été donnée par Pierre I^{er} d'Aragon à Saint-Gilles, juste après la reconquête de cette ville. En 1217, elle est cédée aux Templiers de Monzon (diocèse de Lérída) (voir J. VILLANUEVA, *Viaje literario a las Iglesias de España*, Madrid, 1851, t. XV, p. 377-380 et « Barbastro » par A. LAMBERT, dans *DHGE*, t. 6, 1932, c. 602-603). Pierre I^{er} d'Aragon figure dans le nécrologe de l'abbaye (U. WINZER, *op. cit.*, p. 368).

38. En novembre 1091, Urbain II confirme les donations faites par Renaud, archevêque de Reims, par l'évêque de Chartres, par le roi Landislas de Hongrie et par le vicomte *Ademarus* [BNF, lat. 11018 f^o 24r^o-25v^o (BSG 13)]. *Ademarus* cité ici est peut-être Aimery IV vicomte de Thouars (1055-1093), dont les descendants détiennent la seigneurie de Saint-Gilles-sur-Vie au XIV^e siècle (L'abbé PONTDEVIE, « La Châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie et ses seigneurs », *Annuaire départemental de la Société d'Émulation de la Vendée*, 32, 1885, p. 156-201). Si cette identification est correcte, il est possible que la donation de Saint-Gilles-sur-Vie soit de son initiative. En ce qui concerne Chartres, bien que nous ignorions ce qui a pu être offert à l'abbaye du Gard, il est certain que le culte de saint Gilles y était particulièrement important, Fulbert de Chartres († 1029) ayant composé un office pour le saint (*PL*, t. 141, p. 343). Probablement le 18 février 1095, Urbain II confirme sept autres *ecclesiae sive cellae* que l'abbé Odilon avait reçu des évêques ou qu'il avait acquises : Saint-André de Bernis, Saint-Baudile (d'Espagne ? ou de Sommières ?), Saint-Pierre de Laugnac, Saint-Sébastien de Montpézat, Saint-Gilles de Dun-sur-Meuse, Saint-Pierre de *Monte Seleigo* (Entremont en Isère ?), et Saint-Pierre de Trinquetaille (BNF, lat. 11018 f^o 26r^o-v^o). Ce diplôme, qui n'a pas été publié par Goiffon, a été donné à Crémone, le douze calendes de mars (18 février), ce qui le rapproche d'une autre bulle d'Urbain II, donnée également à Crémone, le 18 février 1095 [BNF, lat. 11018 f^o 19r^o-21r^o (BSG 16)]. C'est encore Urbain II [BNF, lat. 11018 f^o 22v^o-24r^o - septembre 1096 (BSG 15)] qui confirme la possession de Saint-Eusèbe de Saignon et celle de Saint-André de Bernis, tandis que Pascal II confirme celle de Somogyvár [BNF, lat. 11018 f^o 30v^o-32r^o (BSG 23)].

d'assurer leur prééminence récente sur des communautés lointaines et la politique de la papauté consistant à s'appuyer sur les réseaux monastiques et canoniaux pour diffuser les idées de réforme et pour se tenir informée du fonctionnement des églises locales³⁹.

Un ensemble plus détaillé des sanctuaires soumis à Saint-Gilles est donné en 1132, dans la bulle d'Innocent II⁴⁰. En tête de liste, on trouve les abbayes et prieurés déjà mentionnés en 1119, à l'exception de Limans qui avait été donné alors en réparation à Cluny⁴¹. Ces dépendances plus en vue sont suivies de presque une cinquantaine d'*ecclesiae*. Le vocabulaire pour désigner les obédiences n'a pas évolué par rapport à 1119. On les définit toujours comme des *abbatiae*, *ecclesiae* ou *capellae*. Le mot *cella* ne figure qu'une seule fois pour désigner l'ensemble des dépendances (*cellarum ad ipsum pertinentium*). Cette façon assez sommaire de distinguer les différentes dépendances du réseau ressemble plutôt à la définition donnée aux obédiences de l'*ecclesia cluniacensis*⁴².

L'intégration du réseau monastique dans le réseau paroissial n'est signalée qu'en 1208, et de façon assez laconique, dans une confirmation d'Innocent III⁴³. Reprenant avec très peu de modifications la liste donnée dans la bulle de 1132, une seule église paroissiale est alors mentionnée (*parochialia ecclesia*). La desserte des églises et la *cura animarum* n'est pas à Saint-Gilles une forme de distinction voire de hiérarchisation des dépendances, comme cela a été le cas dès la fin du XI^e siècle dans une autre importante congrégation monastique du Midi, celle de Saint-Victor de Marseille⁴⁴. Et pourtant Saint-Gilles, à l'instar des autres monastères, possédait bien des paroisses⁴⁵. Les prêtres et clercs qui vivaient dans les obédiences sont cités dès 1132 et, en 1170, les moines sont interdits de desservir des églises qui ne seraient pas sous la dépendance du monastère⁴⁶.

39. I. S. ROBINSON, *The Papacy, 1073-1198: continuity and innovation*, Cambridge, New York, Melbourne, 1990, Ch. 6.

40. BNF, lat. 11018 f° 54r°-57v°, dont l'édition par Goiffon (BSG 53), qui ne donne pas la liste de biens confirmés, contient plusieurs différences.

41. BSG 52 (1132).

42. PL, t. 148, c. 661-666 (Grégoire VII - 1076); Bulle de Pascal II, *Bibliotheca Cluniacensis*, c. 1826-1828, novembre 1100, voir POECK, D. W., *Cluniacensis Ecclesia. Der cluniacensische Klosterverband (10.-12. Jahrhundert)*, München, Wilhelm Fink Verlag, 1998 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 71).

43. BSG 80 (12 novembre 1208).

44. Les *ecclesiae parochialis* sont mentionnées dès 1089 dans les confirmations pontificales octroyées à Saint-Victor de Marseille. Une plus grande variété de termes pour désigner les dépendances, définissant un peu mieux leur fonction, montre que la congrégation victorine s'envisage désormais comme un réseau de centres de vie monastique dans lequel la desserte des églises et l'encadrement des fidèles est un élément distinctif, et peut-être hiérarchisant [*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. GUÉRARD, Paris, 1857, 2 vol. (*Collection des Cartulaires de France*, t. VIII), n° 839, 840, 844, 848, désormais CSV]. Sur la congrégation victorine voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *op. cit.*, p. 252-283.

45. J. AVRIL, « Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (XI-XIII^e siècles) », *Revue Mabillon*, 59, 1980, p. 453-517.

46. BSG 53 (1132), BSG 59 (1170)

La liste contenue dans la confirmation d'Innocent II de 1132, à l'inverse des bulles octroyées par la papauté à Saint-Victor de Marseille ou à Cluny, ne regroupe pas les possessions de Saint-Gilles géographiquement en provinces ecclésiastiques. C'est plutôt le principe hiérarchique qui préside à l'élaboration de la liste qui, ayant été probablement dressée par les moines de Saint-Gilles avant d'être transmise à la chancellerie romaine, reflète l'image que les Gillois ont de leur propre congrégation.

En ce qui concerne justement la répartition géographique des obédiences, la plupart d'entre elles se situent soit dans la proximité immédiate du monastère dans le diocèse de Nîmes, ou dans les diocèses voisins, sur les deux rives du Rhône, en Languedoc et en Provence. Malgré l'existence de dépendances très éloignées du monastère, en Péninsule ibérique, en Champagne, en Lombardie ou en Hongrie, le réseau de Saint-Gilles révèle avant tout une implantation locale et régionale, tributaire sans doute, bien que les documents nous fassent défaut, des réseaux aristocratiques languedociens et provençaux. En faveur de cette hypothèse nous avons le témoignage du nécrologe de l'abbaye où les noms de personnes suivis d'un toponyme se réfèrent pour la majorité à des lieux de la région (Gard surtout, Hérault, Provence). De même, plusieurs moines de Saint-Gilles sont issus des familles aristocratiques locales (les familles des seigneurs de Lunel, d'Anduze, de Caylar, de Brouzet, les Raino)⁴⁷. Par ailleurs, la présence de dépendances dans des passages stratégiques des routes conduisant à Saint-Gilles, comme autour de Villefort sur le chemin de Regordane entre Alès et le Puy, laisse entrevoir le rôle que le pèlerinage a pu jouer dans la formation du réseau gillois^{47 bis}.

Schématiquement il est donc possible d'envisager qu'après la constitution du noyau initial de dépendances proches, peut-être d'origine épiscopale, dès le IX^e siècle le réseau de Saint-Gilles, comme d'autres monastères bénédictins, a dû se développer entre le X^e et le XI^e siècle, grâce aux transferts de sanctuaires et de droits au niveau régional. Le changement dans l'échelle géographique a lieu dès les dernières décennies du XI^e siècle, conjuguant à la fois la diffusion dans toute l'Europe du culte de saint Gilles et les transformations engendrées par la réforme grégorienne.

Les transferts les mieux documentés de Saint-Eusèbe de Saignon et de Somogyvár illustrent bien les deux tendances, l'insertion dans les réseaux aristocratiques régionaux et la diffusion du culte du saint.

47. U. WINZER, *op. cit.*, p. 384-385 (Anduze), 416-417.

47 bis. Je remercie Pierre-Gilles et Marcel Girault d'avoir attiré mon attention sur cet aspect et de m'avoir communiqué des renseignements importants sur l'identification des dépendances. Voir M. GIRAULT, *Le chemin de Regordane. Ancienne route d'Alès au Puy*, Nîmes, 1988³, p. 24-25.

SAINT-EUSÈBE DE SAIGNON ET LES ALLIÉS DES COMTES DE TOULOUSE EN PROVENCE

Le monastère de Saint-Eusèbe, qui était situé à l'est et au pied du rocher de Saignon qui surplombe la ville d'Apt en Provence, est un exemple d'abbaye familiale fondée, ou restaurée, autour de l'an mil, sur d'anciennes possessions ecclésiastiques⁴⁸. Le premier document connu date de 1004, acte à travers lequel les frères Robert et Garac et leurs épouses transfèrent à l'abbé et aux moines de Saignon la possession du monastère avec ses sanctuaires dédiés aux saints Eusèbe, Maurice et Just, son territoire et ses dîmes⁴⁹. Les donateurs se qualifient alors de fondateurs (*fundatores*) du monastère. Les frères Robert et Garac appartiennent à une branche de la famille de Castellane (les Thorame-Glandèves), propriétaire dans les comtés d'Apt et de Glandèves. Leur implantation à Saignon était assez récente car ils en avaient reçu le château en précaire de l'évêque d'Apt en 976⁵⁰. C'était donc sur des domaines d'origine épiscopale qu'ils avaient fondé leur monastère. Cette fondation revêt une importance particulière pour leur famille qui est, dans la région d'Apt, en concurrence avec la puissante famille d'Agoult. Cette rivalité a engendré des conflits significatifs, comme le montre un document de 993, par lequel Garac est contraint de céder une série de biens à Humbert, souche de la famille d'Agoult, en réparation des forfaits commis contre ce dernier⁵¹.

En 1032, le fils probable de Garac, Aldebert de Lacoste, son épouse et leurs fils, soumettent Saint-Eusèbe à l'abbaye de Saint-Gilles du Gard, et à son abbé Galtier⁵². Ce don est complété ensuite par celui qui est effectué par la fille d'Aldebert de Lacoste, Amance, et par son mari Laugier Roux de Nice, selon une confirmation de leurs fils⁵³.

Il est important de noter que le transfert de cette abbaye familiale à Saint-Gilles est un moyen pour les Castellane de manifester leur fidélité particulière aux comtes de Toulouse, de s'insérer et renforcer leurs positions au sein d'un réseau aristocratique qui se manifeste dans la dévotion à un monas-

48. L'œuvre de J.-F. DE RÉMERVILLE DE SAINT-QUENTIN, *Histoire ecclésiastique du diocèse d'Apt*, (1690), BNF, nouv. acq. franç. 22041 [ouvrage autographe de l'auteur dans la Bibl. d'Apt, n° 9549 (voir GCN, Aix, c. 185-188), copies et extraits dans Bibl. de Carpentras, ms. 1670, 552, 553, 912 (XIX^e s.); Bibl. d'Avignon, ms. 1779 et 1780 (XIX^e s.), Bibl. Mazarine (Paris)] est la principale source sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Eusèbe, dont le cartulaire, vu par N.-Cl. Fabri de Peiresc (†1636) a disparu. On retrouve cependant l'analyse de quelques chartes dans BNF, lat. 12669, f° 142 et 143 (fin XVII^e s.).

49. GC, t. I, c. 377.

50. CA 26. Voir M. FIXOT, « La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle », *Archéologie Médiévale*, 1973-1974, p. 245-290 (ici p. 275 et ss.).

51. *Cartulaire de l'Église d'Apt*, éd. J. BARRUOL, N. DIDIER, H. DUBLED, Paris, 1967, n° 43 (désormais CA): *ego Guaracho, tibi cedo, Umberte, aliquid de aereditate mea, per forasfactum quod tibi feci, ut cum te finem habeam...*

52. BNF, nouv. acq. franç. 22041, p. 484-485 (édité dans GC, t. 6, instr., n° X, c. 176).

53. BNF, nouv. acq. franç. 22041, p. 489-490.

tère. L'histoire de Saint-Eusèbe montre bien comment ces monastères modestes créés aux alentours de l'an mil, ont servi au long du XI^e siècle, au gré des donations, aux desseins des familles fondatrices.

En effet, malgré son transfert, Saint-Eusèbe demeure sous l'influence des Castellane. Vers 1070, les fils d'Aldebert de Lacoste, Garac et Amance tentent de mettre leur monastère sous la dépendance d'une autre abbaye, Lérins⁵⁴. Saint-Eusèbe qui avait servi à témoigner de l'attachement des Castellane aux comtes toulousains servait, maintenant qu'ils s'étaient alliés aux Nice-Orange par le mariage d'Amance avec Laugier Roux de Nice, à renforcer leur position en Provence orientale.

Pour contrecarrer ces manœuvres qui nuisaient à son abbaye l'abbé Odilon de Saint-Gilles se rend à Apt, où il arrive à faire reconnaître sa juridiction sur Saint-Eusèbe avec l'appui de l'évêque Alfant⁵⁵. Saint-Eusèbe apparaît ainsi comme un élément fondamental de la politique des Castellane puisqu'il permet à la famille, en nouant des relations avec des abbayes prestigieuses, de consolider ses alliances.

Pour l'abbaye de Saint-Gilles, le rattachement de Saint-Eusèbe était peut-être un premier pas ou la conséquence d'une implantation sur la rive gauche du Rhône, en Provence, dans la région d'Apt et ailleurs, comme le montrent quelques copies d'actes de donation⁵⁶ et surtout la liste des dépendances provençales de l'abbaye donnée par la bulle d'Innocent II, en 1132⁵⁷. Ajoutées aux églises soumises directement à Saint-Eusèbe, elles formaient un réseau assez dense en Haute-Provence. C'est sans doute grâce à ce rayonnement qu'au milieu du XII^e siècle, un moine de Saint-Gilles, Raimond, devient évêque d'Apt (1145-1152)⁵⁸.

SOMOGYVÁR ET LA DIFFUSION DU CULTE DE SAINT GILLES

À Somogyvár nous sommes dans un autre cadre.

54. *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, éd. H. MORIS, E. BLANC, Paris, 1883, n° 192 (désormais CL).

55. L'évêque Alfant figure d'ailleurs dans le nécrologe de Saint-Gilles (U. WINZER, *op. cit.*, p. 290).

56. BNF, nouv. acq. franç. p. 156-157 (1038), 168 et 169 (v. 1080); BNF, Collection Languedoc, Bénédictins, vol. 41, f°100r° (ind. GC, t. VI, c. 483) (1044).

57. BNF, lat. 11018 f° 54r°-57v.

58. U. WINZER, *op. cit.*, p. 291-292.

59. G. KISS, « La fondation de l'abbaye bénédictine de Somogyvár », *Les Hongrois et l'Europe: Conquête et intégration*, Textes réunis par S. CSERNUS et K. KOROMPAY, Paris-Szeged, 1999, p. 327-341 (je remercie l'auteur de m'avoir communiqué cet article avant sa parution). Pour les documents concernant Somogyvár et Saint-Gilles voir *Diplomata Hungariae Antiquissima: accedunt epistolae et acta ad historiam Hungariae pertinentia: ab anno 1000 jusque ad annum 1196*, éd. G. GYÖRFFY, Budapest, 1992, I, n° 87, 88, 89, 90, 109, etc. (désormais DHA).

Le contexte de la fondation de Somogyvár a été récemment éclairé par Gergely Kiss⁵⁹. La fondation de Somogyvár avait été l'occasion pour le roi Landislas I^{er} de régler les différends avec le Saint-Siège soulevés suite à la campagne militaire du roi en Croatie, d'où la présence du légat pontifical Teuzo lors de la fondation. Le roi garde toutes les prérogatives en tant que patron laïque du monastère royal, où il sera d'ailleurs enseveli en premier lieu (il est enterré aujourd'hui dans la cathédrale de Grosswardein). Il soumet toutefois les abbés de Somogyvár aux abbés de Saint-Gilles du Gard. Le choix d'une abbaye qui depuis longtemps était liée directement à Rome permet au roi de mieux se rapprocher de la papauté, tout en impliquant un monastère déjà bien connu de ses cousins, les souverains polonais, qui en 1085 avaient fait d'importantes donations à Saint-Gilles du Gard et qui avaient reçu comme une grâce la naissance d'un héritier, le roi de Pologne Boleslaw III⁶⁰.

Saint-Gilles n'est pas un monastère à tradition réformatrice et à la fin du XI^e siècle, quand l'archevêque de Reims ou le roi de Hongrie font appel à ses moines c'est que le saint patron de l'abbaye devient connu des pèlerins et des moines. Les *Miracula Sancti Aegidii* rédigés entre 1120 et 1124 par le bibliothécaire de l'abbaye⁶¹, ainsi que le nécrologe, mentionnent les personnes qui sont venues d'un peu partout en Europe pour rendre visite au tombeau de saint Gilles. Au monastère d'Acy près de Reims, les moines de Saint-Gilles ont été appelés car ils amenaient comme relique la main droite de leur saint patron⁶². C'est le culte du saint qui est au départ de ces unions.

Le culte de saint Gilles se développe lentement à partir de la fin du X^e siècle et il est particulièrement en vogue à la fin du XI^e siècle chez les moines bénédictins, notamment dans des abbayes adeptes de la réforme grégorienne. En plus d'être directement lié au Saint-Siège, Saint-Gilles est une étape vraisemblable des clercs faisant route vers Rome. Surtout, comme l'a bien remarqué Patrick Corbet, le saint apparaît alors comme un « prototype d'abbé grégorien », dans la mesure où à la fin de sa vie, selon son hagiographe, il se rend à Rome pour soumettre son monastère à la juridiction de

60. En 1085 WLADISLAW HERMAN et son épouse Judith, qui manifestent ensuite beaucoup d'intérêt pour le monastère de Somogyvár, donnent à Saint-Gilles du Gard une statuette d'or représentant un enfant afin que le saint mette fin à la stérilité du couple. Voir le groupe de princes polonais mentionnés après cette date dans l'obituaire de Saint-Gilles (U. WINZER, *op. cit.*, p. 369-372; P. DAVID, « La Pologne dans l'obituaire de Saint-Gilles en Languedoc au XII^e siècle », *Revue d'Études Slaves*, 19, 1939, p. 218-219; T. DUNIN-WASOWICZ, « Saint-Gilles et la Pologne aux XI^e et XII^e siècles », *Annales du Midi*, 82, 1970, p. 123-135).

61. *Miracula beati Egidii auctore Petro Guillelmo*, éd. P. Jaffe, *MGH, Scriptores*, 12, Hannover, 1851 (nouv. éd. 1963), p. 316-323 (*BHL* 97) et *Analecta Bollandiana*, t. IX, 1890, p. 394-422 (édition de la version de BNF lat. 13779, où l'œuvre de PIERRE GUILLAUME est mélangée à celle d'un moine anonyme terminée peu après 1165). Voir P.-A. SIGAL, « Saint-Gilles, centre de pèlerinage au XII^e siècle: le témoignage des *Miracula Sancti Aegidii* », *Hommage à Robert Saint-Jean. Art et histoire dans le Midi languedocien et rhodanien (X^e-XIX^e s.)*, *Mémoires de la société Archéologique de Montpellier*, 21, 1993, p. 247-255.

62. Voir ci-dessus n. 37.

63. P. CORBET, *art. cit.*, p. 21-25. Voir ci-dessus n. 9.

saint Pierre⁶³. Ce trait de la vie de saint Gilles est d'autant plus significatif à un moment où la papauté s'appuie sur les réseaux monastiques pour propager la réforme. C'est dans le cadre de cette politique qu'Urbain II, à la recherche d'alliés face à l'antipape Guibert, envoie l'abbé Odilon de Saint-Gilles en Hongrie, auprès du roi Coloman⁶⁴.

LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Qu'il s'agisse de renforcer des alliances ou de s'attacher la puissance d'un saint particulier, il reste à savoir quels sont les liens qui, dans la pratique, unissent l'abbaye de Saint-Gilles et ses dépendances.

On ne sait rien de précis sur les relations de Saint-Gilles avec ses prieurés (*ecclesiae*). En revanche, il est certain que le lien avec ses *abbatiae* est très distendu et fondé sur l'autorité, assez lointaine, de l'abbé de Saint-Gilles. Autant Saint-Eusèbe que Somogyvár gardent leur autonomie et leur propre abbé après leur rattachement. La notice qui rapporte le transfert de Somogyvár en 1091 montre que le lien consistait dans la soumission de l'abbé et des moines à l'abbé Odilon de Saint-Gilles⁶⁵. En l'occurrence, le premier abbé de Somogyvár, Pierre, était auparavant le prieur de Saint-Gilles et il n'est pas exclu que parmi les moines qui ont accompagné l'abbé Odilon en Hongrie, certains sont restés dans le nouveau monastère. Les moines de Somogyvár devaient prêter serment d'obédience à l'abbé de Saint-Gilles et il a été décidé que lorsqu'un moine de l'un ou de l'autre monastère voulait rendre visite à l'autre abbaye, il devait se présenter avec des lettres scellées de leur propre abbaye⁶⁶. Ici on touche peut-être le véritable facteur de cohésion du réseau. Plus, en effet, que l'autorité de l'abbé, c'est sans doute la circulation des moines entre les différentes dépendances qui donnait cohérence à l'ensemble. On sait, par exemple, que le bibliothécaire de Saint-Gilles, Pierre Guillaume, a séjourné dans le prieuré d'Acy en Champagne, où il a écrit en 1142, l'une des continuations du *Liber Pontificalis*⁶⁷.

En ce qui concerne Somogyvár, l'abbé Odilon est peut-être retourné en Hongrie en 1096, à la demande d'Urbain II, mais après cela aucune autre trace de contact régulier entre les deux monastères n'est connue. Le seul abbé de Somogyvár qui figure dans le nécrologe de Saint-Gilles est Pierre, ancien prieur. La Chronique interpolée d'Albéric de Trois-Fontaines mentionne

64. DHA 109 (v. 1096).

65. DHA 88.

66. DHA 89.

67. *Le Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaire*, éd. L. DUCHESNE, Paris, 1955-57, t. II, p. 199 et ss.

68. *Hic [sc. rex Ladislaus] in Ungaria fundavit nobilissimam abbatiam de Semigijs, in qua non solent recipi nisi Franci* [ALBERICUS monachus Trium Fontium ordinis Cisterciensis, *Chronicon ab orbe condito usque ad a. 1241*, dans A. F. GOMBOS, *Catalogus fontium historiae hungaricae...*, Budapest, 1937, t. I, p. 27 (a. 1078)]. Je dois cette référence à Gergely Kiss.

toutefois qu'on avait l'habitude de recevoir des « Francs » à Somogyvár⁶⁸. Après 1266, cette abbaye n'est plus citée dans les confirmations pontificales de Saint-Gilles. En revanche, six abbés de Saint-Eusèbe des XI^e et XII^e siècles sont notés dans le nécrologe et le monastère d'Apt reste dans le réseau gillois jusqu'au XIV^e siècle. Il n'empêche que dès la fin du XI^e siècle, Saint-Eusèbe obtient directement de la papauté une partie des privilèges dont Saint-Gilles bénéficiait depuis longtemps. Le pape Urbain II, lors de l'un de ses voyages dans le Midi, de passage à Apt après avoir été à Saint-Gilles, consacre, probablement le 5 août 1096, l'église de Saint-Eusèbe reconstruite par les moines, et accorde au monastère la protection du Saint-Siège et la *libertas romana*⁶⁹. Somogyvár, dont le statut d'abbaye royale semble avoir été modifié à la fin du XII^e siècle, est pris directement sous la protection romaine en 1210⁷⁰.

En 1175, Saint-Gilles se voit encore rattacher par le pape Alexandre III deux autres monastères situés dans le diocèse d'Arles. Il s'agit de l'abbaye de La Trinité de Tor, récemment fondée par des laïcs en Camargue, et l'abbaye de Saint-Gervais de Fos, dont les origines remontent à la fin du X^e siècle. À La Trinité, l'abbé de la nouvelle communauté doit être choisi parmi les profès de Saint-Gilles⁷¹. À Saint-Gervais, qui était en conflit avec Cluny et l'archevêque d'Arles, l'abbé et les moines de Saint-Gilles devaient réformer le monastère. En 1179, par conséquent, les moines de Saint-Gervais élisent le doyen de Saint-Gilles en tant que leur abbé⁷². Le choix des abbés des monastères dépendants parmi les dignitaires du chapitre de Saint-Gilles devient vraisemblablement la norme au sein du réseau gillois. En effet, au XIII^e siècle, les abbés de Saint-Eusèbe de Saignon sont eux aussi issus du cloître de Saint-Gilles⁷³. En mettant ses moines à la tête des monastères dépendants, Saint-Gilles semble avoir instauré avec eux le même type de relation qui avait caractérisé autrefois ses rapports avec Cluny.

À l'intérieur même de la communauté gilloise, on assiste dans la deuxième moitié du XII^e siècle, à la mise en cause de l'autorité abbatiale, fréquente à ce moment dans les anciennes congrégations monastiques bénédic-

69. La consécration est mentionnée dans une bulle d'Anastase IV (BNF, nouv. acq. franç. 22041, p. 494-497).

70. G. KISS, *art. cit.*

71. BSG 62 (13 mai 1175), 65 (21 juin 1176).

72. BSG 63 (13 mai 1175), 66, 69 (12 juin 1179), etc. Sur le long et complexe conflit autour de Saint-Gervais voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *op. cit.*, p. 347-358.

73. Une série d'analyses d'actes du XIII^e siècle (BNF, Collection Languedoc, Bénédictins, vol. 41, f^o 104-105) montre qu'un conflit, dont on ignore le contenu, était survenu entre les abbés de Saint-Eusèbe et de Saint-Gilles en 1245. En 1268, 1271 et 1275, l'abbé de Saint-Eusèbe avait été choisi parmi les dignitaires de Saint-Gilles, par les deux chapitres réunis, et confirmé par l'abbé de Saint-Gilles. Cette pratique semble avoir duré jusqu'en 1329, quand les moines de Saint-Eusèbe, sans se référer à l'abbé et au chapitre de Saint-Gilles, choisissent seuls l'un des leurs comme abbé (BSG 158). Au moment de la sécularisation de Saint-Gilles (1538 – BSG 180), Saint-Eusèbe ne figure plus parmi les dépendances de l'abbaye gilloise.

tines. Ces « crises » annoncent en général des changements considérables dans les structures des réseaux (centralisation avec l'institution du chapitre général, système de contrôle avec les visites régulières). Alors qu'à l'issue de la réforme grégorienne l'autorité pontificale devient la référence pour toute l'Église⁷⁴, la papauté est souvent le moteur de ces transformations inspirées du modèle cistercien. À Saint-Gilles, le phénomène se manifeste par la dénonciation des manquements et la contestation de l'administration des biens du monastère par l'abbé.

Les fragments des « coutumes » de Saint-Gilles vers 1152, publiés au XVIII^e siècle par Léon Ménard, sont en effet un rappel par la communauté des points « litigieux » concernant en premier lieu l'abbé⁷⁵. Le document énumère une série importante d'aumônes rattachées à la mense abbatiale — distribution de pain et vin à treize pauvres tous les dimanches, ainsi qu'à trois cents pauvres et treize lépreux le Jeudi saint à l'occasion du *mandatum*, à cent pauvres à l'octave de Pâques, à cent vingt-huit pauvres le jour de la Pentecôte, à tous les pauvres qui se présentaient à la porte du monastère le lundi entre la Toussaint et la Pentecôte — et que l'abbé n'accomplissait plus. Par ailleurs, il ne suivait pas non plus le règlement stipulant que les habits d'un moine décédé seraient donnés par le camérier au moine qui aurait célébré le plus de messes et accompli des œuvres pieuses, mais prétendait distribuer les vêtements selon sa volonté parmi ses serviteurs.

Les dissensions qui traversent la communauté gilloise et le rôle croissant que le chapitre cherche à jouer face à l'abbé, transparaissent dans certaines bulles pontificales. Dans les années 1170, l'autonomie de l'abbé pour gérer les possessions du monastère est réduite par la papauté. Alexandre III détermine qu'il doit avoir l'accord des *majores* et *seniores* du chapitre pour toute aliénation de biens, ce qui amène le pape, en 1179, à annuler les transactions qui avaient été effectuées auparavant par l'abbé Raimond. Les moines semblent avoir voulu passer outre l'abbé y compris sur des questions de discipline régulière en s'adressant à ce sujet directement au pape, ce qui leur est interdit par Lucius III (1183). En 1206, encore, ils accusent l'abbé, parmi d'autres fautes, d'avoir dilapidé le monastère. Innocent III demande alors à ses légats de mener une enquête et de punir les moines si leurs plaintes ne sont pas fondées⁷⁶.

Les documents ne permettent pas de voir plus en détail ce qui est advenu, par la suite, des rapports de Saint-Gilles avec ses différentes dépendances. Toutefois le réseau semble avoir joui, à l'échelle régionale, d'une considérable stabilité. D'après les mentions des dépendances données par la

74. Y. CONGAR, « La place de la papauté dans la piété ecclésiale des réformateurs du XI^e siècle », *Église et Papauté. Regards historiques* (recueil d'articles), Paris, 1994, p. 93-114.

75. L. MÉNARD, *op. cit.*, I, preuves 21, p. 33-34.

76. BSG 61, 68, 70, 72, 76.

77. BSG 188 (23 juillet 1266), confirmation de Clément IV, dont une partie de la liste de dépendances a été omise dans l'édition donnée par GOIFFON.

78. BSG 180.

confirmation de Clément IV en 1266 (incomplète)⁷⁷, et le diplôme de Paul III qui détermine la sécularisation de l'abbaye en 1538⁷⁸, des huit dépendances « prestigieuses » ou lointaines énumérées par Innocent II (1132), cinq sont encore dans la congrégation en 1266 et deux en 1538 (Saint-Gilles de Dunsur-Meuse en Champagne et Saint-Gilles-sur-Vie en Vendée). En revanche, dans les diocèses méridionaux, Saint-Gilles a conservé la plupart de ses églises : des 50 *ecclesiae* mentionnées en 1132, 38 sont encore rattachées aux bénéfices de l'abbaye en 1538.

*
* *

De la *cella* Saint-Pierre de la vallée Flavienne dotée, au VIII^e siècle, de biens de l'Église de Nîmes, à l'abbaye du tournant du XII^e siècle, dont les dépendances bien implantées sur les deux rives du Rhône s'étendent, à la mesure de la diffusion du culte de saint Gilles, de l'Espagne à la Hongrie, ce n'est pas simplement un changement d'échelle qui s'est produit. C'est la signification même du monastère dans le fonctionnement de la société médiévale qui se trouve recadré. Et Saint-Gilles, quelles que soient ses particularités, n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres monastères bénédictins de l'Occident qui, à des degrés différents, ont joué le même rôle : pôles de sociabilité de réseaux aristocratiques, lieux d'échanges, jalons de la théocratie grégorienne.

Eliana MAGNANI
CNRS – UMR 5594 Auxerre/Dijon

ANNEXE I : LES DÉPENDANCES DE SAINT-GILLES D'APRÈS LES DIPLÔMES PONTIFICAUX

20

ÉLIANA MAGNANI

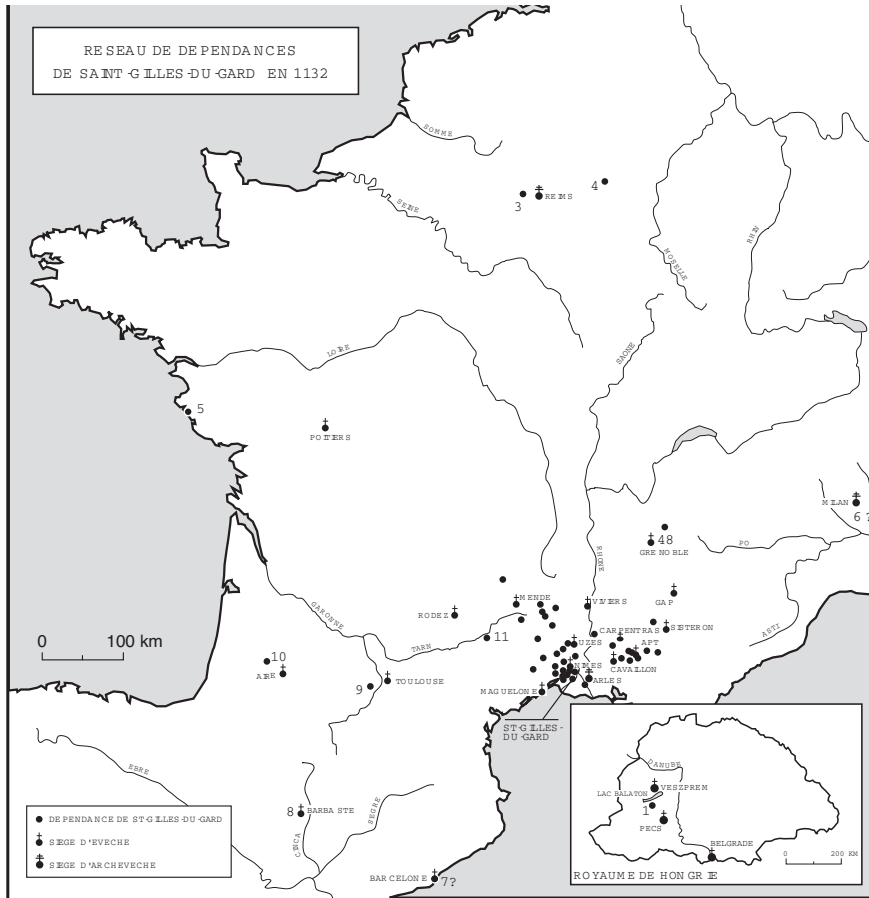
dépendance	diocèse	Jean VIII (878) BSG 3	Calixte II (1119) BSG 37	Innocent II (1132) BNF, lat. 11018 f°54r-57v	Innocent III (1208) BSG 80	Paul III (1538) BSG 180
<i>villa Agarnella cum ecclesia sancti Jacobi</i> (St.-Jacques, à St.-Gilles, non identifié)	Nîmes	X				
ég. St.-André de Camarignan (St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X		X	X	X
ég. Ste.-Cécile d'Estagel (St. Gilles, arr. Nîmes, Gard) ég. reconstruite au début du XIIe siècle et consacrée par Gélase II en 1118 (<i>Liber Pontificalis</i> , éd. L. Duchesne, II, p. 317)	Nîmes	X		X	X	X
ég. St. Saturnin à Sieure (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X		X	X	X
ég. St.-Etienne à Caïlar (ca. Vauvert, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X		X	X	
<i>villa</i> Sieure (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Brasque (à St.-Gilles, non identifié)	Nîmes	X				
Bions (co. Bellegarde, ca. Beaucaire, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X		X <i>villa</i>	X <i>villa</i>	
Broussan (co. Bellegarde, ca. Beaucaire, Gard)	Nîmes	X				
Loube (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Rive-Gothique (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Espeiran (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X		X (ég. St. Felix)	X	X
Générac (ca. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Costebalen (co. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Le Gourgonnier (quartier de Caissagues, ca. La Vistrenque, co. Bouillargues, Gard)	Nîmes	X				
Tovane (ancien nom de la co. de Beauvoisin, ca. Vauvert, Gard)	Nîmes	X				
Aigues-Vives (ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
Aubord (co du ca. de Vauvert, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				
<i>Stacionensis</i> (non identifié)	Nîmes ?	X				
Cocon (co. Générac, ca. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes	X				

abbaye St.-Gilles de Hongrie (Somogyvár, Hongrie) abbaye fondée et rattachée à St.-Gilles en 1091 par le roi Landislas Ier de Hongrie (<i>Diplomata Hungariae Antiquissima</i> , I, n° 88)	Veszprem		X	X	X	
abbaye St. Eusèbe de Saignon (ca. Apt, Vaucluse) abbaye donnée à St.-Gilles en 1032 par Aldebert de Lacoste (GC, t. 6, instr., n° X, c. 176).	Apt		X	X	X	
ég. St.-Gilles d'Acy (ca. Fismes, arr. Reims, Marne) ég. donnée à St.-Gilles en 1088 par l'archevêque de Reims, rattachée à la mense archiépiscopale de Reims en 1393 (P. CORBET, <i>Annales de l'Est</i> , 32, 1980, p. 11-14)	Reims		X	X	X	
ég. St.-Gilles de Dun-sur-Meuse (arr. Montmédy, Meuse) ég. donnée à St.-Gilles en 1093 par Gautier de Dun (P. CORBET, <i>Annales de l'Est</i> , 32, 1980, p. 14-18, 40-41)	Reims		X	X	X	X
ég. St.-Gilles de Limans (ca. Forcalquier, Alpes-de-Haute-Provence) ég. donnée par St.-Gilles à Cluny en 1132 (BSG 52)	Gap		X			
ég. St.-Gilles-sur-Vie (St.-Gilles-Croix-de-Vie, arr. Sables d'Olonne, Vendée) ég. donnée peut-être par le vicomte Aimery IV de Thouars, avant 1091 (BSG 13)	Poitiers		X	X	X	X
ég. St.-Eusèbe de Lombardie ? (Italie)	Milan ?		X	X	X	
ég. St.-Baudile d'Espagne (en Catalogne ?) (<i>Acta Sanctorum</i> , Mai, V, p. 26)	Barcelone ?		X	X	X	
ég. Ste. Eulalie de Barbaste (Aragon, Espagne) ég. donnée à St.-Gilles en 1101, par Pierre Ier d'Aragon, cédée par St.-Gilles en 1217, aux Templiers de Monzon (dioc. Lérida) (J. VILLANUEVA, <i>Viaje literario a las Iglesias de España</i> , Madrid, 1851, t. XV, p. 377-380 ; <i>DHGE</i> , t. 6, c. 602-603)	Barbaste		X	X	X	
ég. de Rieumes (arr. Muret, Haute-Garonne)	Toulouse			X	X	
<i>ecclesia de Boccona</i> (non identifié)	-			X	X	
ég. St.-André de Lucapel (auj. co. Montgaillard, ca. et arr. de Saint-Sever, Landes)	Aire			X	X	X
<i>ecclesia sancti Egidii de Tolmone</i> (non identifié)	-			X	X	
ég. St.-Gilles de Creissac (St.-Georges-de-Luzerçon, ca. et arr. Millau, Aveyron)	Rodez			X	X	X
ég. St.-Hippolyte de Malzieu (co. et ca. Malzieu-Ville, arr. Mende, Lozère)	Mende			X	X	X
ég. St.-Loup de Villefort (ca. et arr. Mende, Lozère)	Uzès			X	X	X
ég. Ste.-Marie de Fraissinet-de-Lozère (ca. Pont-de-Montvert, arr. Florac, Lozère)	Mende			X	X	X
ég. St.-Jean du Gard (arr. d'Alès, Gard)	Nîmes			X	X	X
ég. Ste.-Croix de Moulézan (ca. St.-Mamert, arr. Nîmes, Gard)	Uzès			X	X	X
ég. St.-Martin de Serviers-et-Labaume (ca. Uzès, arr. Nîmes, Gard)	Uzès			X	X	X
ég. St.-Etienne de Corconne (ca. Quissac, arr. Vigan, Gard)	Nîmes			X	X	X

ég. St.-Amans (co. et ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes		X	X	X
ég. St. Martin d'Aujargues (ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes		X	X	
ég. St.-Martin de Cincens (hameau de la co. de Calvisson, ca. de Sommières, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes		X	X	
ég. St.-André de Bernis (ca. Vauvert, arr. Nîmes, Gard) ég. citée en 1095 dans bulle d'Urban II (BNF lat.11018 f° 26r-v)	Nîmes		X	X	X
ég. Ste.-Colombe (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes		X	X	X
ég. Ste.-Marie de Saturargues (ca. Lunel, arr. Montpellier, Hérault)	Maguelone		X	X	X
ég. St.-Gilles-le-Vieux ou de Missargues	Nîmes		X	X	
ég. St.-Pierre de Prévenchères (ca. Villefort, arr. Mende, Lozère)	Mende		X	X	X
ég. St.-Andéol de Robiac (ca. Bassèges, arr. Alès, Gard)	Uzès		X	X	X
ég. St.-Victorin de Villefort (ca. et arr. Mende, Lozère)	Uzès		X	X	X
ég. St.-André de Capcèze (ca. Villefort, arr. Mende, Lozère)	Uzès		X	X	
ég. St.-Pierre des Vans (arr. Largentière, Ardèche)	Uzès		X	X	X
ég. Ste.-Marie de Montalet (co. St.-Clément, ca. Les Matelles, arr. Montpellier, Hérault)	Maguelone		X	X	X
ég. St.-Baudile de Sommières (arr. Nîmes, Gard)	Nîmes		X	X	X
ég. Saint-Sers de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucluse) ég. donnée à St.-Gilles, avec l'ég. de Ste.-Euphémie, en 1038, par Isnard et Arbaud (BNF nouv. acq. franç. 22041, p. 156-157)	Apt		X	X	X
ég. St. Pierre et St. Michel de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucluse) ég. St.-Michel donnée à St.-Gilles et à l'abbé Odilon (1088-1097), par Arbaud, Guillaume Farald et Pierre (BNF nouv. acq. franç. 22041, p. 168, 169)	Apt		X	X	X
ég. St.-Privat (ca. Bonnieux, arr. Apt, Vaucluse)	Apt		X	X	X
ég. St.-Etienne de Ménerbes (ca. Bonnieux, arr. Apt, Vaucluse)	Cavaillon		X	X	X
ég. St.-Christophe de Vachères (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, Alpes de Haute Provence)	Apt		X	X	X
ég. St.-Jean et Ste.-Marie d'Aubenas (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, Alpes de Haute Provence)	Gap		X	X	X
<i>ecclesia sancte Marie de Redosc</i> (non identifié)	-		X	X	X
ég. Ste.-Colombe de <i>Capingo</i> (ca. Orpierre, arr. Gap, HA)	Gap		X	X	
ég. St.-Gilles de Pernes (co et ca. Pernes-les-Fontaines, arr. Carpentras, Vaucl.)	Carpentras		X	X	
ég. St.-Maximin de Meyne (<i>Medenas</i> , lieu non identifié dans le pays d'Orange, Vaucl.) ég. restituée à St. Gilles en 1044 (BNF Collection Languedoc 41 f°100r)	Orange		X	X	X
ég. St.-Pierre d'Entremont (ca. St.-Laurent du Pont, arr. Grenoble, Isère)	Grenoble		X	X	

ég. St.-Pierre de Trinquetaille (co. Arles, Bouches-du-Rhone) ég. citée en 1095 dans bulle d'Urbain II (BNF lat.11018 f° 26r-v)	Arles			X	X	X
ég. St.-Jean de Méjeanne (en Camargue, co. Arles, Bouches-du-Rhone)	Arles			X	X	X
ég. St.-Sébastien de Montpézat (ca. St.-Mamert-du-Gard, arr. Nîmes, Gard) ég. citée en 1095 dans bulle d'Urbain II (BNF lat.11018 f° 26r-v)	Nîmes			X	X	X
ég. St.-Pierre de Laugnac (co. de Lédénon, ca. Marguerittes, arr. Nîmes, Gard) ég. citée en 1095 dans bulle d'Urbain II (BNF lat.11018 f° 26r-v)	Nîmes			X	X	X
ég. St.-Sauveur de Caissargues (ca. La Vistrenque, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes			X	X	X
ég. St.-Eugène de Courbessac (co. Nîmes, Gard)	Nîmes			X	X	X
ég. St.-Geniès-de-Malgoirès (ca. St.-Chaptes, arr. Uzès, Gard)	Uzès			X	X	X
ég. des Assions (ca. Les Vans, arr. Largentière, Ardèche)	Viviers				X	
ég. de Malbosc (ca. Les Vans, arr. Largentière, Ardèche)	Viviers				X	
<i>ecclesia de Rocca</i> (? La Roque de Volx, ca. Manosque, arr. Forcalquier, Alpes-de-Haute-Provence) (S'agit-il de l'ég. Ste.-Marie et St. Maurice donnée en 1150 à St.-Gilles par l'évêque de Sisteron ?, BNF, Collection Languedoc, Bénédictins, vol. 41, 101v)	Sisteron				X	
ég. de Chambonas (ca. Les Vans, arr. Largentière, Ardèche) ég. donnée à St.-Gilles en 1121 par l'évêque d'Uzès (BNF, Collection Languedoc, Bénédictins, vol. 41, 101r)	Uzès				X	
<i>ecclesia de Lardario</i> (? Lardières, ca. St.-Etienne-les-Orgues, Alpes-de-Haute-Provence, ou ca. Tallard, arr. Gap, Hautes-Alpes, dioc. de Gap)	Sisteron				X	
<i>castrum</i> de Villefort (ca. et arr. Mende, Lozère)	Uzès				X	
<i>castrum de Lennatio</i> (? Limans, ca. Forcalquier, Alpes-de-Haute-Provence)	Sisteron				X	
ég. Ste.-Croix de Villevieille (ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)	Nîmes					X
ég. St.-Étienne de Laval (co. Collias, ca. Remoulins, arr. Nîmes, Gard)	Uzès					X
ég. St.-Pastour et St.-Victor de la Vistrenque (arr. Nîmes, Gard) (union de St.-Victor de Vauvert et de St. Pastour de Vergèze)	Nîmes					X
ég. St.-Privat (ég. disparue sous les murs de la ville de St.-Gilles)	Nîmes					X

ANNEXE II: Cartes



Réseau de dépendances de Saint-Gilles du Gard en 1132
(bulle d'Innocent II - BNF, lat. 11018 f°54r-57v)

Pour la plupart des identifications des noms de lieu, ont été suivies les indications données par l'abbé Goiffon (*Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles*, Nîmes, 1882, p. 56, 105-110). Toutefois, après nouvelle vérification, certains toponymes restent mal identifiés (signalés par un point d'interrogation « ? »). Je remercie vivement MM. Gianpietro Casiraghi, Benoît Cursente, Marcel Girault, Pierre-Gilles Girault, François Menant, D. Giovanni Spinelli e Michel Zimmermann qui m'ont aidé à effectuer certaines vérifications, ainsi que Gilles Fèvre qui a réalisé les cartes.

- abbaye St.-Gilles de Hongrie (Somogyvár, Hongrie)
 abbaye St. Eusèbe de Saignon (ca. Apt, Vaucluse)
 ég. St.-Gilles d'Acy (ca. Fismes, arr. Reims, Marne)
 ég. St.-Gilles de Dun-sur-Meuse (arr. Montmédy, Meuse)
 ég. St.-Gilles-sur-Vie (St.-Gilles-Croix-de-Vie, arr. Sables d'Olonne, Vendée)
 ég. St.-Eusèbe de Lombardie ? (Italie)
 ég. St.-Baudile d'Espagne (en Catalogne ?)
 ég. Ste. Eulalie de Barbaste (Aragon, Espagne)
 ég. de Rieumes (arr. Muret, Haute-Garonne)
 ég. St.-André de Lucapel (auj. co. Montgaillard, ca. et arr. de Saint-Sever, Landes)
 ég. St.-Gilles de Creissac (Saint-Georges-de-Luzençon, ca. et arr. Millau, Aveyron)
 ég. St.-Hippolyte de Malzieu (co. et ca. Malzieu-Ville, arr. Mende, Lozère)
 ég. St.-Loup de Villefort (ca. et arr. Mende, Lozère)
 ég. Ste.-Marie de Fraissinet-de-Lozère (ca. Pont-de-Montvert, arr. Florac, Lozère)
 ég. St.-Jean du Gard (arr. d'Alès, Gard)
 ég. Ste-Croix de Moulézan (ca. St.-Mamert, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-Martin de Serviers-et-Labaume (ca. Uzès, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-Étienne de Corconne (ca. Quissac, arr. Vigan, Gard)
 ég. St.-Amans (co. et ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St. Martin d'Aujargues (ca. Sommières, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-Martin de Cincens (hameau de la co. de Calvisson, ca. de Sommières, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-André de Bernis (ca. Vauvert, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St. Saturnin à Sieure (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)
 Bions (co. Bellegarde, ca. Beaucaire, arr. Nîmes, Gard)
 ég. Ste.-Cécile d'Estagel (St. Gilles, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-Felix d'Espeiran (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)
 ég. Ste.-Colombe (co. St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-André de Camarignan (St.-Gilles, arr. Nîmes, Gard)
 ég. Ste.-Marie de Saturargues (ca. Lunel, arr. Montpellier, Hérault)
 ég. St.-Gilles-le-Vieux ou de Missargues
 ég. St.-Étienne à Cailar (ca. Vauvert, arr. Nîmes, Gard)
 ég. St.-Pierre de Prévencières (ca. Villefort, arr. Mende, Lozère)
 ég. St.-Andéol de Robiac (ca. Bassèges, arr. Alès, Gard)
 ég. St.-Victorin de Villefort (ca. et arr. Mende, Lozère)
 ég. St.-André de Capcèze (ca. Villefort, arr. Mende, Lozère)
 ég. St.-Pierre des Vans (arr. Largentière, Ardèche)
 ég. Ste.-Marie de Montalet (co. St.-Clément, ca. Les Matelles, arr. Montpellier, Hérault)
 ég. St.-Baudile de Sommières (arr. Nîmes, Gard)
 ég. Saint-Sers de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucluse)
 ég. St. Pierre et St. Michel de Roussillon (ca. Gordes, arr. Apt, Vaucluse)
 ég. St.-Privat (ca. Bonnieux, arr. Apt, Vaucluse)
 ég. St.-Étienne de Ménerbes (ca. Bonnieux, arr. Apt, Vaucluse)

ég. St.-Christophe de Vachères (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, Alpes de Haute Provence)

ég. St.-Jean et Ste.-Marie d'Aubenas (ca. Reillanne, arr. Forcalquier, Alpes de Haute Provence)

ég. Ste.-Colombe *de Capingo* (ca. Orpierre, arr. Gap, HA)

ég. St.-Gilles de Pernes (co et ca. Pernes-les-Fontaines, arr. Carpentras, Vaucl.)

ég. St.-Maximin de Meyne (*Medenas*, lieu non identifié dans le pays d'Orange, Vaucl.)

ég. St.-Pierre d'Entremont (ca. St.-Laurent du Pont, arr. Grenoble, Isère)

ég. St.-Pierre de Trinquetaille (co. Arles, Bouches-du-Rhone)

ég. St.-Jean de Méjeanne (en Camargue, co. Arles, Bouches-du-Rhone)

ég. St.-Sébastien de Montpézat (ca. St.-Mamert-du-Gard, arr. Nîmes, Gard)

ég. St.-Pierre de Laugnac (co. de Lédenon, ca. Marguerittes, arr. Nîmes, Gard)

ég. St. Sauveur de Caissargues (ca. La Vistrenque, arr. Nîmes, Gard)

ég. St.-Eugène de Courbessac (co. Nîmes, Gard)

ég. St.-Geniès-de-Malgoirès (ca. St.-Chaptes, arr. Uzès, Gard)

non identifiés: *ecclesia de Boccona*, *ecclesia sancti Egidii de Tolmone*, *ecclesia sancte Marie de Redosc*